



Le 4 octobre 2023

Indemnité de télétravail

Hier, le comité de négociation a débattu de l'indemnité de télétravail.

Le protocole d'accord de 2022 est clair à ce sujet : le ministre fixe les lignes directrices obligatoires pour l'octroi de cette indemnité, en tenant compte de la spécificité de notre profession, « **afin que chaque agent puisse en bénéficier** ».

Une fois de plus, force est de constater que le gouvernement ne respecte pas l'accord conclu. Il se cache derrière l'arrangement pris pour la fonction publique. Pourtant, le président du comité de négociation avait promis une décision ministérielle lors des négociations dans le cadre de l'accord sectoriel de juin 2022.

Le gouvernement propose de se présenter à la table des négociations avec un texte d'ici la fin de l'année. A ce jour, le contenu et la forme de ce texte restent sans réponse de la part du gouvernement.

Vincent GILLES
SLFP Police

Thierry BELIN
SNPS

Raoul MOULIN
CSC SP